

351

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 351 26 février 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

On peut rêver

Problèmes de l'industrie de la construction : une fois n'est pas coutume, au long de cette première page, rêvons un peu !

Lassée d'attendre une hypothétique reprise quantitative, l'industrie de la construction s'est donc « recyclée » dans la qualité. Pendant quelques mois, mais le travail n'a pas pris trop de temps car l'inventaire était déjà prêt depuis longtemps, représentants des entrepreneurs, des travailleurs, des locataires et spécialistes de l'habitat se sont concertés pour mettre au point une liste des caractéristiques minimum de l'habitat « sain » :

1. Le logement est favorable à l'épanouissement de la famille : il offre suffisamment de liberté de mouvements à tous les membres de la famille.

2. Dans les logements urbains, toutes les mesures sont prises pour lutter contre le bruit, considéré comme le fléau numéro un, celui pour lequel on ne saurait en aucun cas s'attendre à une accoutumance. D'où les revendications suivantes, toutes acceptées à l'unanimité :

— les logements sont situés dans des zones aussi silencieuses que possible, construites selon des normes strictes de densité (aucune exception n'est tolérée) ;

— les industries génératrices de bruits et de fumée sont suffisamment éloignées pour ne provoquer aucune nuisance ;

— l'isolation phonique des appartements est l'objet de précautions particulières ; on peut admettre trois types d'isolation, isolation minimale, isolation renforcée et isolation poussée, mais les logements à isolation phonique minimale ne peuvent plus être construits dans les zones de pollution sonore ;

— parmi les décisions plus précises, encore quelques points de repères : les cages d'escaliers sont conçues de manière à empêcher la propagation des bruits vers le haut ; les fenêtres sont non seu-

lement faciles à ouvrir et à nettoyer, mais aussi suffisamment insonorisées (doubles fenêtres et verre feuilleté) ; le « murmure » des ascenseurs est définitivement proscrit ; dans les bâtiments neufs, des canalisations « silencieuses » sont systématiquement installées (manchons élastiques et colliers en matériau antivibratile).

3. Le chauffage central passe pour la solution optimale, mais dans les grands ensembles on a plutôt recours au chauffage urbain, moins polluant ; dans la mesure du possible, chaque logement doit avoir un balcon (terrasse d'ensoleillement et « prise d'air frais »).

4. Les chambres à coucher (les pièces les plus silencieuses) sont désormais assez grandes (inacceptables désormais ces pièces de 12 à 15 m² !) pour qu'on y dispose d'une vraie surface de rangement et pour que l'on y ait suffisamment d'oxygène pour y dormir la fenêtre fermée ;

5. Enfin, constatant que 90 % des cuisines des constructions réalisées jusqu'ici sont trop exigües, on a opté pour une cuisine type se composant de trois pièces : la cuisine proprement dite, une pièce pour les travaux domestiques et un débarras-magasin.

On peut rêver.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Point de vue : Auvernier : l'archéologie en miettes ; **p. 3 :** La semaine dans les kiosques alémaniques : La campagne s'anime ; **pp. 4-6 :** L'horlogerie et les horlogers : A travers le brouillard électronique et monétaire (annexe : Redistribuer les cartes) ; **pp. 6-7 :** Les curieux zigzags de la démocratie à Plan-les-Ouates ; **p. 8 :** Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Il y a libraires et libraires.

POINT DE VUE

Auvernier : l'archéologie en miettes

Auvernier est à la préhistoire ce que Chartres est au gothique. Rien de moins.

Et qu'est-ce que vous diriez, vous, s'il fallait saborder Chartres pour que passe une autoroute ?

Est-ce que vous diriez, comme M. Carlos Grosjean, chef du Département des travaux publics du canton de Neuchâtel : « Vive le progrès ! l'autoroute d'abord ! » ?

M. Grosjean, qui connaît le prix de tout et la valeur de rien, n'a compris ni le sens ni la portée du travail de ceux qu'avec un mépris à peine déguisé il appelle les « fouilleurs ».

Mais il n'est pas seul responsable de la pagaille dans laquelle baignent les recherches archéologiques d'Auvernier, déjà écrasées en bonne partie par la N 5.

Sont également responsables un certain nombre de scientifiques, dits éminents, pour qui la science n'est, en fin de compte, qu'un bon moyen de garder un statut social confortable. Si M. Egloff, archéologue cantonal neuchâtelois — je pèse bien mes mots, je vous assure — préférerait vraiment la recherche archéologique à sa réputation dans la bonne société, il aurait déjà et depuis longtemps démissionné de son poste avec éclat...

Il n'existe pas de science mineure. La connaissance, l'humble savoir, n'est pas comme le salami : ça ne se laisse pas couper en tranches. L'archéologie ne vaut pas moins que la physique des particules ; chercher à comprendre comment vivaient nos grands-parents dits lacustres n'est pas moins important que chercher les causes de la prolifération de cellules cancéreuses.

Cela, M. Olivier Reverdin, bon helléniste, dit-on, ne l'a pas tout à fait compris. Aurait-il plus fréquenté les cercles bien pensants que Platon et Aristote ?

La Confédération va dépenser 1200 millions pour des avions militaires contestés.

La centième partie de cette somme suffirait pour que progresse d'un grand pas la connaissance de ce que nous avons été, pour que se précise notre identité et notre histoire, pour que soient sauvés des objets qui n'ont, finalement, que la valeur que nous accordons à l'homme lui-même.

Auvernier : c'est un scandale scientifique. Mais ce n'est pas que cela...

Un soldat imbécile mit un jour le feu à la bibliothèque d'Alexandrie. 1000 ans, 10 000 ans d'humanité furent perdus.

MM. Michel Egloff, Marc-Roger Sauter, Carlos Grosjean, Olivier Reverdin, je crains que désormais, pensant à vous, je ne pense aussi à ce soldat...

Gil Stauffer

Le texte qui suit, dû à l'un des archéologues licenciés — dont le seul défaut est d'avoir une passion pour son travail — fait le point de la situation.

2000 ANS D'HISTOIRE OU UN KILOMÈTRE D'AUTOROUTE

Alors que 35 des archéologues d'Auvernier ont été licenciés en juin dernier, la presse vient d'annoncer la réembauche de 15 d'entre eux. Un tel résultat, après sept mois de tractations laborieuses, entraîne un manque à gagner scientifique considérable puisqu'il faut amputer le programme de recherche de ses principaux objectifs. Il est sûr, désormais, sauf décision ultime, que la plus grande collection helvétique de villages préhistoriques ne fera l'objet que de publications très partielles. Certes, des mil-

liers d'objets, classés et étiquetés, s'entasseront dans des musées, mais la reconstitution et la périodisation des 27 villages recensés dans ce site exceptionnel, et l'étude ethnographique exhaustive des vingt siècles de peuplements agricoles attendront encore longtemps. Série noire que celle des fouilles dans ce site, impubliées depuis... 1934 ! Et la dernière entreprise, qui battait des records européens quant à la richesse des gisements, la durée de son exploitation et l'importance des investissements consentis, voire par la réunion de tant de spécialistes et le modernisme des ambitions de recherche en opération de sauvetage, cette entreprise, capitale sinon exemplaire, sombre dans ce qu'il faut bien désigner comme une navrante gabegie.

Un réexamen urgent

Inutile de rapporter ici les lamentables controverses qui ont suivi la restriction du programme, de relater le déménagement de laboratoires difficilement assemblés ou d'évoquer le futur rejet au lac de tonnes d'échantillons si chèrement prélevés. Passons sur la spoliation qu'une décision d'ordre économique impose de fait aux licenciés : ils peuvent conserver la propriété intellectuelle de leurs travaux et, en les refusant aux autorités de tutelle du projet, immobiliser une partie des résultats encore publiables.

Ce qui importe, c'est de faire comprendre aux responsables politiques de l'entreprise — en particulier ceux qui ont décidé des licenciements — la nécessité d'entreprendre de toute urgence le réexamen de leurs décisions, afin que puisse se poursuivre un travail scientifique digne de ce nom et de prévenir des carences qui se répètent sur d'autres sites (Twann, BE), ou peuvent se répéter (Nationale 1, FR, Champreveyres, NE).

Pour justifier l'interruption d'Auvernier avant achèvement, le Département des travaux publics neuchâtelois a varié dans ses explications : insuffisances d'un décret de 1960, restrictions budgétaires, voire... nationalité des chercheurs, rejetés, avec éloges mais rejetés, après réalisation de la partie la plus pénible de la tâche.

De trente à quatre postes

Se fondant sur la votation du 8 juin dernier, pérennisant le programme des autoroutes malgré la récession, le Département des TP ne pouvait-il pas faire mieux que de créer quatre postes — qui dureront, au plus, jusqu'à la fin de l'année — alors qu'il employait plus de 30 personnes jusque là ?

A plus long terme, le problème essentiel est celui de la protection et de l'étude rationnelles des archives conservées dans le sol dont l'exploitation est nécessaire pour des raisons scientifiques et culturelles autant qu'économiques. Le patrimoine archéologique, de même que l'écologique, est fragile. Il est absurde de le dilapider pour des réalisations d'utilité certaine mais historiquement passagères et bientôt dépassées.

Des travaux à publier

La Confédération qui a su subventionner les fouilles le long des autoroutes depuis 1960 serait bien inspirée de compléter les actuelles dispositions législatives par un décret qui permettrait, enfin, de publier — ce qui est le seul moyen de leur donner un sens et une valeur — les travaux scientifiques réalisés sous la contrainte croissante des machines de chantier. Il s'agit de savoir, finalement, si un kilomètre d'autoroute vaut plus que 2000 ans d'histoire...

Patrice Lenoble

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

La campagne s'anime

La presse alémanique publie déjà de nombreux textes consacrés au scrutin sur la participation du 21 mars. Les fronts sont clairement marqués et le vote totalement négatif du PDC a été critiqué vivement dans les deux camps. Spécialiste des titres accrocheurs, l'« AZ » de Suisse orientale écrit en très gros caractères : « PDC : un parti qui a perdu la face... ». Ailleurs on s'est montré un peu plus compréhensif à l'égard d'un parti dont les divisions éclatent au grand jour.

Quelques autres titres : « Le dilemme d'un parti bourgeois » (« National-Zeitung »), « La troisième voie » (« Der Landbote »), « Le PDC veut formuler lui-même ce que doit être la participation » (« Tages-Anzeiger »).

— L'idée de la fondation Brunette est due, semble-t-il, à Rudolf Farner, le publicitaire alémanique de réputation mondiale. A-t-il commis une erreur d'appréciation ? C'est possible, car une émission du fameux « Kassensturz » à la Télévision suisse-alémanique a eu, semble-t-il, des échos très profonds. Les spécialistes du petit écran se sont montrés d'autant plus féroces qu'ils n'avaient pas à craindre une perte de budget : la publicité pour le tabac est bannie des étranges lucarnes. Même liberté à la « TW » (avantage des petits journaux qui apparaissent rarement sur les gros budgets) qui commente l'émission en relevant que son responsable, Robert Schawinski, s'est probablement à cette occasion créé quelques ennemis influents de plus.

— Vive l'armée suisse ! Fidèles à leur respect pour les idées développées au-delà du « rideau de bambou », les groupuscules maoïstes réviseront-ils leur doctrine face à la défense nationale helvétique ? La « Neue Zürcher Zeitung » (41) a publié le texte d'une émission en allemand de Radio-Pékin, intitulée « Un petit pays doit se préparer à l'éventualité d'une guerre », et qui présentait

notre armée avec sympathie et compréhension. — Adliswil, 16 300 habitants, est le siège d'un « concern » mondial « Cyanamid International Corporation ». A elle seule, l'entreprise fournit un cinquième des ressources fiscales de la commune. Surgit une menace de départ. En conséquence, la majorité bourgeoise de la commune a décidé de renoncer à une hausse d'impôt et puise dans les réserves. A lire : un reportage du « Tages-Anzeiger » (19.2.1976).

— A noter, dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », une enquête sur une entreprise de Brugg qui s'est donné, en été 1974, des structures de participation spécialement étendues. — Le travail d'information entrepris par le Groupe de travail tiers monde de Berne, à l'occasion de son affrontement avec la multinationale Nestlé devant la justice bernoise, donne progressivement naissance à une somme sur la question de la nutrition des nouveau-nés. Toutes les interventions des différents témoins parviennent à la presse avant même les auditions, au point de constituer une véritable publication périodique spécialisée, centrée sur un seul sujet, le procès Nestlé.

Des nouvelles donc ! Avec le témoignage du professeur D. B. Jelliffe, jeudi, on a abordé le débat sur le fond. La thèse défendue par ce spécialiste cité par le Groupe de travail tiers monde : le déclin de l'allaitement maternel dès la Seconde Guerre mondiale dans des pays pauvres en ressources et en train de se développer techniquement a « des causes multiples, complexes et « occidentogènes » (dues aux influences culturelles occidentales) ; elles comprennent principalement l'activité des services de santé et de leur personnel (n'ayant pas reçu une instruction qui leur permette d'apprécier les dangers de l'alimentation au biberon dans de telles circonstances), divers facteurs relatifs au mode de vie adopté par les nouveau-arrivés en ville (y compris le pourcentage en général faible de mères obligées de travailler en dehors de la maison) et la promotion de vente inéthique de leurs produits par les groupes commerciaux ».

A travers le brouillard électronique et monétaire

— « Le Parti socialiste neuchâtelois dénonce le refus opposé par le patronat au droit de gestion économique inclus dans l'idée de la participation, ainsi que la politique de profit immédiat d'un certain patronat qui a mené l'industrie horlogère dans les difficultés présentes — encore scandaleusement aggravées par les importations massives de pièces constitutives de la montre, importations qui entraînent des suppressions de postes de travail. Le Parti socialiste neuchâtelois dénonce également l'irresponsabilité des organisations patronales en matière de développement du produit horloger. »

— « Le PSN demande au Conseil d'Etat de prendre les mesures nécessaires pour

a) élaborer un plan et une loi sur le développement économique et le soutien aux efforts de diversification des entreprises,

b) établir un programme de recherches technologiques en vue de la promotion économique du canton et de l'implantation d'activités nouvelles, c) nationaliser le Laboratoire suisse de recherches horlogères et le Centre électronique horloger dans la mesure où les entreprises horlogères se révéleront incapables d'en assurer le financement et le développement (...) »

— « Le PSN demande au Conseil d'Etat et à la Confédération, avec la participation des banques et des secteurs industriels concernés de créer une société de participation dont l'activité et les objectifs seraient déterminés par un plan de réorientation de l'industrie horlogère, particulièrement dans les domaines de la micro-technique et de l'électronique. »

C'était le 15 novembre dernier aux Brenets, le Parti socialiste neuchâtelois, en des termes sans équivoque, demandait l'intervention de l'Etat dans le ménage horloger.

Une prise de position qui mérite bien un rappel,

non seulement parce que, « grosso modo », le Parti socialiste suisse l'a faite sienne, mais surtout parce qu'elle traduit à la fois une inquiétude compréhensible et une perte de confiance significative dans les capacités d'initiative du patronat horloger : ce dernier n'est plus jugé capable d'assurer une réorientation de l'industrie horlogère, une réorientation devenue nécessaire aux yeux de tous, tant eu égard à la modification de la conjoncture (récession) qu'en fonction de l'évolution de la technologie dans la branche (apparition de la montre électronique).

De fait, depuis trois mois, depuis cet appel des Brenets, les tensions sur le marché horloger de l'emploi n'ont cessé de faire les gros titres : licenciements, chômage partiel en masse, occupation d'usine. Et, pas plus ces derniers mois que depuis le début de la crise, le patronat, crispé sur des revendications touchant à la politique monétaire helvétique (surévaluation du franc suisse) n'a même esquissé de réponse aux interrogations des travailleurs.

Il est vrai qu'en la matière, le silence des organes faitiers de l'horlogerie ne date pas d'hier : le recours progressif (et de plus en plus massif) à une main-d'œuvre choisie pour son moindre coût, choisie pour sa moindre spécialisation (des femmes tout d'abord, puis des ouvriers étrangers — voir DP 345 et 346 au long desquels nous situons l'évolution de l'horlogerie) pour faire face à une concurrence de l'étranger de plus en plus dure, a pu, le temps des vaches grasses, masquer l'absence d'une stratégie globale de développement de la profession. Aujourd'hui, le vide est criant. On ne le comblera pas en entretenant la confusion dans les esprits sur l'enjeu monétaire ou sur l'enjeu électronique.

En tout état de cause, il est inutile d'attendre de la part de ce patronat qui a subi l'histoire (voir par exemple la répartition¹ en 1974, des dépenses de recherche dans l'industrie privée helvétique : chimie 65 %, industrie des machines 25 %, indus-

trie horlogère 2 %...) des initiatives qui prennent véritablement en compte les intérêts des travailleurs menacés.

Il est permis de douter que les quelque 15 000 postes de travail supprimés en un an seraient réintroduits dans les circuits neuchâtelois, bernois et soleurois si le Conseil fédéral accédait aux desiderata du patronat horloger en matière de politique monétaire. C'est que, pour les détenteurs du capital, le véritable but est la survie de l'horlogerie en tant que source de profit, fût-ce au détriment d'une partie considérable des travailleurs et des territoires qui traditionnellement les abritent. Le seul fait que la dimension régionale du problème horloger soit rigoureusement absente du cahier de doléances patronal le prouve abondamment.

Le divorce

De là une certitude : vu la concurrence internationale croissante sur le marché de la montre (et l'avènement des composants électroniques va encore « faciliter » à ce point les opérations de montage que les lieux de production vont se multiplier), vu les résistances propres au patronat horloger helvétique, vu aussi certaines caractéristiques inhérentes à notre organisation économique et sociale d'Etat industrialisé (niveau des salaires, qualification de la main-d'œuvre), l'avenir de la majorité des travailleurs occupés actuellement dans l'horlogerie ne se confondra pas avec l'avenir de l'horlogerie dans ses structures prévisibles.

Voir par exemple le défi électronique !

Sans oublier que les contingences techniques révélées par la popularisation de la montre véritablement et entièrement électronique (affichage) ne sont pas encore maîtrisées à satisfaction, sans oublier qu'aujourd'hui, malgré la vogue de ce nouveau gadget, personne ne semble capable de prévoir au juste quelles seront à long terme sa fiabilité et sa résistance, sans oublier que sa commercialisation (service après vente) à l'échelle mondiale (inévitabile vu la production en masse)

¹ Bulletin de la Banque Populaire Suisse, 12. 12. 1975.

demandera des délais qui laissent encore de beaux jours à la montre classique, il faut admettre que l'affirmation électronique dans l'industrie horlogère va encore à coup sûr aggraver les problèmes de l'emploi dans la branche : de moins en moins de travailleurs qualifiés indispensables, de moins en moins de main-d'œuvre de façon générale (regroupée dans un appareil de production extrêmement centralisé, une seule usine permettant probablement de fabriquer toutes les unités nécessaires).

En réalité, s'il s'agit aujourd'hui de relever le défi électronique, c'est moins pour sauvegarder des positions de la montre suisse, que pour jeter les bases d'une diversification industrielle (acquise par exemple aux Etats-Unis dans la foulée des expériences spatiales imposant un extraordinaire effort de miniaturisation) sur le plan national et régional : on peut imaginer que la technologie acquise en premier lieu sous le signe de la montre électronique pourrait essaimer ensuite dans les secteurs les plus variés de l'économie.

Un tel postulat, s'il tient compte des intérêts régionaux et même généraux que le patronat horloger veut sacrifier sur l'autel du profit particulier, permet de fixer les premières caractéristiques d'une action de l'Etat dans la ligne proposée par les socialistes neuchâtelois.

La priorité sera donnée, si l'on envisage une intervention des pouvoirs publics, au développement de l'infrastructure régionale, propre à redonner une nouvelle assise à des populations dont le sort paraissait jusque là lié à l'essor de la seule horlogerie. C'est prendre le relais d'un patronat qui s'est pendant des décennies appuyée sur une organisation sociale et économique « ad-hoc », aujourd'hui sacrifiée aux intérêts de la branche. Mais jusqu'à ce degré d'intervention, il semble que la collectivité tire assez avantage des efforts consentis par les autorités pour n'en pas demander compensation directe au secteur privé.

Il en va tout autrement si l'Etat se lance dans une action favorisant la recherche horlogère (condition « sine qua non » : l'ouverture de perspec-

tives de diversification industrielle, à l'image des retombées imaginables de l'électronique — pas question d'intervenir dans le ménage de la montre classique !). Il en va également tout autrement si l'Etat devient partie prenante à une société de participation ou adhère à toute autre forme de collaboration financière active. Là, la cession d'une contrepartie de la part de l'industrie est inévitable. La négociation dans ce sens ne paraît pourtant possible que si la Confédération pouvait « juger sur pièces » les risques à courir. Pour ce faire, la première étape d'un scénario envisageable, qui permettrait de peser la réelle nécessité d'une entrée en lice de l'Etat : demander avant toute chose aux parties en cause d'élaborer un plan de développement horloger réaliste qui justifie des investissements publics. Par « parties en cause », nous entendons le patronat, convaincu dès lors d'associer son avenir avec celui de ses « partenaires » sociaux selon des normes acceptables de transparence, les organisations de travailleurs, reconnues comme interlocuteurs valables pour un projet global, dépassant le problème du maintien strict des places de travail, et les autorités régionales et cantonales, intéressées à une concertation qui prendrait corps au-delà de la limite traditionnelle de leurs compétences.

ANNEXE

Redistribuer les cartes

Déjà, à propos de l'« affaire » Bulova, nous avons fait référence à un ouvrage qui cerne de façon particulièrement suggestive le problème du développement régional. Là encore, les points de repères fixés par Denis Maillard et Jean-Pierre Pellaton¹ permettent d'aller plus loin dans la définition d'une nouvelle « coexistence » entre les horlogers et leur région.

Tout d'abord le constat, qui est aussi le rappel des

¹ « La région Centre-Jura - Etude des potentialités et des objectifs de développement ». Université de Neuchâtel. 1975.

liens intimes de l'horlogerie avec la région dans laquelle elle a pris son essor. Deux points principaux :

1. « Des modifications structurelles, des critères de rationalisation, de compétitivité et de centralité ont poussé l'horlogerie à rejoindre les principaux couloirs de croissance, notamment ceux qui convergent de plus en plus vers le Plateau suisse. »

2. Davantage même, semble-t-il, la solution des problèmes horlogers, vue par les patrons de la branche, passe par une restructuration dans un contexte extra-régional. D'où la réaction prévisible d'une région, soudain placée en face de ses propres contraintes, alors qu'elle s'était toujours identifiée aux difficultés de l'horlogerie.

La conclusion des auteurs cités : « Dès l'instant où la résolution et la réorientation des problèmes horlogers se font à l'intérieur de la branche et non plus à l'intérieur de la région, il y a lieu de séparer » destin horloger et destin régional.

Voilà pour la toile de fond. Aller plus loin, c'est à l'évidence parler politique de l'emploi. Car s'il existe une horlogerie qu'il faudra soutenir et conserver dans sa « région d'origine », la restructuration qui paraît inévitable se traduira par une « perte d'importance de l'horlogerie en termes d'emploi ».

Suivons donc à nouveau D. Maillard et J.-P. Pellaton ! « Il convient, outre la stabilisation de ses meilleures entreprises et sa réorientation interne, d'épauler l'horlogerie par de nouvelles entreprises industrielles pour trouver des emplois de remplacement à forte valeur ajoutée — fabrication de matériel médico-chirurgical, micro-mécanique, électronique, etc. — et de consolider le secteur diversifié déjà en place. Cet élargissement de la base économique par une politique de diversification en fonction des emplois offerts — et non pas seulement en fonction des industries — suppose un certain choix dans les types d'entreprises, choix qui doit être conforme à la qualification de la région. »

Redistribuer les cartes (suite et fin)

Cette politique d'« implantation » se caractériserait par le respect de certaines contraintes : ne pas attirer n'importe quelle entreprise à n'importe quel prix, mais notamment

— « définir les critères de localisation des nouvelles activités désirées »,

— « axer la recherche de nouveaux emplois, non seulement dans le cadre de l'horlogerie, mais également dans des secteurs qui autorisent une transparence et une mobilité des postes de travail entre les différentes branches »,

— « encadrer et défendre les entreprises « motrices » de la région »,

— « appuyer les firmes susceptibles de se développer en milieu rural (petites entreprises régionales, sous-traitance, etc.) et favoriser ainsi d'une part une certaine décentralisation — ou non-concentration — de l'industrie régionale et d'autre part le renouvellement du volume d'emploi actuel de ces zones » (mesures financières ?),

— « attirer des entreprises employant de la main-d'œuvre masculine, le marché du travail féminin étant de ce fait mieux fourni ».

Une telle politique, dont les objectifs dépassent, on l'aura constaté, la controverse envahissante sur l'avenir immédiat de la seule horlogerie, suppose des actions capables d'influencer à long terme le fonctionnement du marché du travail. Si, à ce chapitre, les instruments traditionnels — exonération fiscale, subvention en capital, prêt à taux réduit, bonification d'intérêts, cession de terrain et de bâtiment à des conditions préférentielles, mise à disposition de locaux — si ces instruments ne doivent pas être négligés, il s'agit de mettre parallèlement sur pied un dispositif plus vaste, et en particulier :

— « privilégier les structures d'accueil aux industries, non seulement pour en attirer de nouvelles, mais également pour permettre un desserrement de certaines entreprises actuellement implantées

en tissu urbain ; l'aménagement de telles structures — voies de communications, développement de la formation professionnelle, établissements et équipements intellectuels, aménagements fonciers, viabilisation des zones et des terrains, construction de logements, espaces verts, organisation des loisirs, animation culturelle, « élégance commerciale », etc. — est une condition privilégiée de localisation des industries et, le cas échéant, un facteur d'incitation à la décentralisation, les entreprises étant essentiellement attirées par des actions qui préparent le « nid » de l'industriel » ;

— « envisager les modalités de création d'un système de péréquation financière intra-régional » ;

— « sécuriser la main-d'œuvre en rupture d'emploi et éviter ainsi qu'elle ne quitte la région par la mise sur pied d'une bourse régionale de l'emploi » (nécessité d'une concertation entre régions et cantons) ;

— « accentuer et activer les flux intra-régionaux par la création d'une bourse de sous-traitance et d'une bourse des échanges régionaux » ;

— « mettre sur pied une documentation régionale et créer une bourse des locaux industriels » ;

— « envisager les modalités d'action auprès des centres de décisions extérieurs à la région ».

Admettre la réalité des liens exceptionnellement serrés qui unissent l'horlogerie aux régions qui lui ont fourni pendant des décennies main-d'œuvre et infrastructures, c'est admettre le caractère inéluctable de la reconversion d'une importante partie des travailleurs habitant les régions concernées ; et cette reconversion impose dès maintenant un plan qui tienne au moins compte des lignes de force définies plus haut. Mais la question reste ouverte de la nature exacte de l'organisme qui prendra en charge une telle politique ; le caractère intercantonal des problèmes soulevés laisse apparaître la nécessité d'une instance inter-régionale capable de dialoguer à pied d'égalité avec le secteur privé. On doit se demander si, en l'état actuel des forces financières et politiques, notre système est capable d'assimiler une telle transformation, une telle redistribution des cartes.

Les curieux zigzags de la démocratie à Plan-les-Ouates

6 décembre 1975, journée de deuil officiel à Genève : les enfants des écoles ont congé pour assister aux obsèques du président du Grand Conseil, le radical Gustave Morex, ancien maire de Plan-les-Ouates.

Dans le mois qui suit, l'entreprise de préfabriqués de cet ancien magistrat est déclarée en faillite sans la moindre discrétion.

A peine le choc enregistré, on apprend qu'une plainte pénale était déposée dans le cadre de l'opération immobilière du Pré-du-Camp, à Plan-les-Ouates, opération dont le défunt avait été la cheville ouvrière. La justice perquisitionne à la mairie.

L'affaire n'aurait qu'un intérêt limité à la basse politique, si elle n'illustrait pas jusqu'à la caricature la manière dont se développe la « politique » du logement et de l'aménagement du territoire telles que la conçoivent les groupes dominants du bout du lac.

Pour comprendre la portée de cette affirmation, il s'agit de réexaminer tout un contexte financier et social.

Le temps des gains prodigieux

Pendant la période des années soixante, la pénurie de logements est totale dans un canton dont la population accuse chaque année un taux de croissance de 2 à 3 %. Les autorités décident de répondre à la demande en respectant au maximum les mécanismes du marché capitaliste : elles subventionneront les logements HLM et accepteront les meilleurs (les plus gros) projets de déclassement de terrains à destination agricole. Pour le reste, liberté totale est laissée aux promoteurs : c'est l'époque des cités-dortoirs d'Onex, de Meyrin, du Lignon, la prédominance du groupe immobilier Julliard et Bolliger, c'est le temps de la

multiplication des gains prodigieux obtenus à la suite des déclassements de terrains.

Plan-les-Ouates, commune de trois mille habitants à la périphérie de l'agglomération urbaine, aurait pu limiter son effort à quelques immeubles villa-geois qui se seraient probablement intégrés au noyau primitif. La commune ne possédait-elle pas, au Pré-du-Camp, des terrains qui lui auraient donné la possibilité d'échapper à la loi du rendement et de l'exploitation à outrance imposée par les promoteurs ?

Le poids du maire

C'était compter sans l'intervention du maire, M. Gustave Morex, personnalité radicale, maître sans partage de la commune (le conseil administratif, à l'époque, compte à côté de lui, un autre radical et un « sans-parti »), et par ailleurs entrepreneur. On concocte alors un grandiose projet de développement : le terrain remis au promoteur en droit de superficie permettra la construction de 1000 logements dans un immeuble de dix étages d'un seul tenant qui bouche l'horizon du village (avec le temps, on lui substituera un plan guère plus appétissant : cinq tours de vingt étages en pleine campagne, tours dont la largeur interdit tout aménagement acceptable).

Au Grand Conseil, le député socialiste Luisoni s'insurge contre la mégalomanie de certaines communes. Mais rien n'arrête un train lancé à une telle allure !

A Plan-les-Ouates, l'évolution de la situation suit des chemins tels que le cas passera à l'avenir pour un classique du genre.

On commence par désamorcer les velléités d'opposition au plan de développement en évoquant le devoir sacro-saint de solidarité avec les sans-logis... et le projet est approuvé sans opposition par le Conseil communal (des témoignages concordants montrent le maire caressant l'espoir de voir son entreprise de préfabriqués, située en bordure du Pré-du-Camp, bénéficier d'importantes commandes).

Inexistante au législatif, l'opposition naît pourtant dans les rangs des simples citoyens de la commune lorsque « la » menace commence à se concrétiser ; pour certains, cette menace est même double : à l'imminence de la désintégration de la cellule communale s'ajoute la perspective de la construction de l'autoroute de contournement, dont la liaison avec le Pré-du-Camp passe à travers un lotissement de villas.

Les réticences sont donc de tout ordre ; mais le fer de lance de l'opposition est désormais trouvé. Un premier référendum contre le projet échoue ; mais la minorité battue est importante. Assez importante pour que l'offensive se poursuive : un recours au Tribunal fédéral sur le plan d'aménagement retarde de deux ans le début des travaux. 1975 : M. Morex préfère ne pas se présenter aux élections pour le poste de maire, et les opposants regroupés au sein de l'« Action villageoise » gagnent huit sièges sur dix-sept au Conseil communal. Le vent tourne.

Le climat économique et social, lui aussi, a changé : le marché du logement est passé de la pénurie à l'abondance.

L'« affaire » de Plan-les-Ouates n'est pas close. Loin de là. Le Tribunal fédéral est encore saisi : il reste maintenant à savoir si l'on en passera par une consultation populaire digne de ce nom. Et en réalité, il y a gros à parier que si les habitants devaient une nouvelle fois se prononcer sur le projet, ils le refuseraient...

Un revirement

Facteur significatif et peut-être déterminant : certains des amis politiques de M. Morex parmi les autorités cantonales auraient tendance à changer de camp ! Pour une raison bien simple : réaliser l'opération, ce serait à coup sûr aggraver la situation des promoteurs immobiliers qui ont déjà sur les bras des centaines de logements trop chers, mal conçus et mal situés.

Quelle énergie aura-t-il fallu déployer pour en arriver là ! A Genève, le pouvoir des maires sur

leurs communes ne se discute pas ; et dans certains cas, il marque à l'évidence l'une des limites absurdes du fonctionnement de la démocratie.

La confusion, tacitement acceptée, entre pouvoir politique et intérêts professionnels, pèse lourd sur la répartition équitable des pouvoirs. Et le problème n'est pas seulement communal ; sur le plan cantonal (commission des travaux, institutions de droit public), sur le plan fédéral, il est de tradition dans notre pays de voir émerger aux postes de responsabilités (mandats « publics ») des hommes qui confondent activité politique et activité professionnelle.

Un exemple

L'opposition, à Plan-les-Ouates, a eu la chance de voir son opiniâtreté récompensée par l'avènement d'une circonstance inattendue : le changement de conjoncture. Mais d'autres causes pourraient se trouver clarifiées aujourd'hui dans une mesure semblable ; on pense par exemple à celle des adversaires de l'autoroute de contournement, pour rester à Genève, qui doivent trouver là, à la fois un exemple et des encouragements.

Le regard

Simple

Un regard ?

Il est le fer qu'on croise.

Le bourreau de l'absence.

L'abîme.

L'œil du fond.

Gilbert Trolliet

Il y a libraires et libraires

L'autre jour, j'écoutais, je regardais à la TV romande une émission intitulée « Lecteur, si tu savais... ».

Sujet de l'émission ? Ceci : Le Goncourt d'Emile Ajar, pour prendre un exemple, coûte en France 35 francs français ; en Suisse, dans une librairie, 26 francs suisses ; en Suisse, dans un centre d'achats, 23 francs suisses... Or 35 francs français valent à peu près 21 francs suisses...

D'où la conclusion, tout au moins implicite, de l'émission, à laquelle participaient un représentant des libraires romands et une représentante de la Fédération romande des consommatrices : allez acheter vos livres en France ou, si vous ne le pouvez, dans un centre d'achats !

Je le dis tout net ! Semblable politique me semble aberrante, et contraire à l'intérêt bien entendu des « consommateurs », dans le cas particulier des lecteurs.

Quelle est en effet la situation, et quelles seraient les conséquences, si ce conseil était suivi ?

1. Dans un centre d'achats, l'acheteur n'a guère le choix. On lui propose un certain nombre de livres, best-sellers en tout genre, Prix Goncourt, Femina, etc. En aucun cas, il ne peut « commander », faire venir un livre ; en aucun cas il ne peut demander un renseignement. Voici donc condamnés, au profit du « livre de masse », les autres livres que seul le libraire professionnel peut vendre.

2. Dans un centre d'achats, n'importe qui vend n'importe quoi à n'importe qui. La vendeuse ou le vendeur qui se trouve à la caisse ignore absolument ce qu'il vend. Si donc vous vous réjouissez à l'idée de ce que votre fils ou votre fille de quatorze ans puisse lire « Les Infortunes de la Vertu » du marquis de Sade, alors n'hésitez pas : soutenez les centres d'achats.

En l'occurrence, la Fédération romande des consommatrices, dont nul ne conteste l'utilité et la

nécessité dans le monde d'aujourd'hui, me paraît mal inspirée. Elle méconnaît ce fait que le libraire fournit certaines prestations en échange des quelques francs de plus qu'il demande éventuellement. Mon intérêt, à moi « consommateur », c'est que ces prestations (qui exigent du temps et des connaissances) soient remplies le mieux possible.

Et il m'arrive de penser que si tel « petit » libraire ou tel commis de librairie parfois ne parviennent pas à me satisfaire, ce n'est pas faute de bonne volonté, c'est que la marge de bénéfice du premier, le salaire du second ne sont pas tels qu'ils aient le temps de se « tenir au courant », les forces, le goût, le temps aussi d'entreprendre les recherches nécessaires.

En l'absence d'un « Bücherbuchdienst » tel qu'il y en a un à Zürich, il m'est arrivé de « faire » toutes les librairies du bord du lac, y compris les françaises, à la recherche d'un livre épuisé chez l'éditeur ; et certes, un libraire professionnel y aurait mis moins de temps que moi. Encore faut-il écrire, récrire, etc.

Donc, à mon avis, l'intérêt des « consommateurs » serait bien plutôt de favoriser les libraires de ce pays, quitte à s'intéresser par exemple aux salaires versés aux employés, apprentis, etc., dans une entreprise qui ne figure par parmi les grandes firmes, dont le budget dépasse quelquefois celui de la Confédération.

J. C.

[Pourquoi le cacher ? Ces lignes de notre invité hebdomadaire n'ont pas fait l'unanimité parmi les collaborateurs de DP, loin de là !

Nous avions du reste ouvert le débat en septembre de l'année passée (DP 329), mettant le doigt sur ce que nous estimions être les super-bénéfices des libraires et protestant contre l'arbitraire introduit dans la fixation des prix des livres par le biais de la fameuse table de conversion, intitulée sans fausse honte « Barème officiel de conversion des francs français en francs suisses » ; laquelle table, il faut le rappeler, n'existe pas en Suisse allemande où il s'agirait de s'adapter au taux du mark allemand...

Pour les tenants de cette thèse, l'émission de télévision en question a au contraire mis efficacement en lumière les excès manifestes engendrés par l'organisation cartellaire de vente du livre qui, sur la base de positions pratiquement monopolistiques (qui n'existent du reste à ce degré que sur le marché des médicaments : la comparaison n'est pas flatteuse) impose des prix difficilement supportables lorsque l'on les compare avec ceux de l'étranger.

Quant à la question classique des « services », on doit rendre cette justice à Jeanlouis Cornuz que les lecteurs de DP sont les premiers bénéficiaires, à travers les comptes rendus réguliers de ses lectures, ici-même, des « services » supplémentaires à lui offerts par les libraires suisses romands... Mais pour un lecteur avisé comme J. C., combien d'autres qui pâtissent de prix abusifs sans aucune contrepartie ? Qu'en pensez-vous ? Réd.]

La course aux assurances

Sans doute, la course aux assurances est-elle un des phénomènes les plus significatifs de notre société. Quelques chiffres helvétiques cernant les vingt dernières années !

Selon les statistiques des caisses de pension, l'on a enregistré, en 1973, environ 17 000 institutions de prévoyance comptant quelque 1,5 million de membres actifs. Le montant total annuel des cotisations a atteint 4,8 milliards de francs, dont 3,2 milliards de francs sont représentés par les cotisations des employeurs.

Comparativement à l'année 1955, le nombre des institutions de prévoyance a augmenté de 70 %, le nombre des membres actifs de quelque 50 % environ, le volume des cotisations de 400 %.

Le capital net accumulé jusqu'en 1973 s'élevait à près de 50 milliards, dont 43 milliards représentent le capital de couverture administré par les institutions de prévoyance, et 6,5 milliards le capital de couverture d'assurances de groupes.